

Infos

Syndicat National de l'Enseignement Chrétien



Votez et faites voter

ACTUALITÉS

- 4** LE SNEC-CFTC AUDITIONNÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
- 14** UNE DÉLÉGATION SNEC-CFTC À ST PIERRE ET MIQUELON

DOSSIER

- 5** LE SNEC-CFTC FÊTE SES 60 ANS À PAU





Philosophe, spécialiste d'histoire des idées morales et politiques, **Philippe Nemo** est l'auteur de trois livres sur les problèmes d'éducation.

**Recommandé par Max Brisson
lors de la table ronde à Pau**

Son dernier ouvrage intéressera toutes les personnes concernées par le devenir, à long terme, de l'enseignement. Il voit encore plus loin que les analyses déjà réalisées par l'OCDE sur l'avenir de l'enseignement et propose des pistes pour répondre aux défis d'un système éducatif centralisé et paralysé qui ne peut plus fonctionner.

CLIN D'ŒIL

SNEC INFORMATIONS

Bulletin semi-trimestriel

Administration : Sniec-CFTC

Tour ESSOR

14, rue Scandicci 93500 Pantin

Tél. : 01 84 74 14 00

Directrice de la publication : Véronique Cotrelle

Rédactrice en chef : Krystin Ó Luasa

CPPAP 0614 S 06 945 - N° ISSN 0337 7342

Réalisation graphique : Maud Bourgeois

Textes et photos : droits réservés

Photos : Freepik, Sgec, iStock

Impression : CIA Graphic

Rcs de Nevers 404 816 712

www.ciagraphic.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Dépôt légal : à parution.



Sommaire

ACTUALITÉS

04 LE SNEC-CFTC AUDITIONNÉ
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

DOSSIER

05 ÉLECTIONS TPE 2024

08 MOBILISATION POUR VOTER SNEC-CFTC
AUX ÉLECTIONS TPE 2024

VIE SYNDICALE

09 LE SNEC-CFTC FÊTE SES 60 ANS À PAU

13 UNE DÉLÉGATION SNEC-CFTC
EN VISITE À SAINT-PIERRE ET MIQUELON,
ÎLES D'EXCEPTION

FICHE PRATIQUE

15 QUELLES ALTERNATIVES APRÈS EXPIRATION
DES DROITS À CONGÉ MALADIE ?

17 MISE EN PLACE DE LA COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ POUR LES ENSEIGNANTS DE DROIT
PUBLIC DE L'AGRICOLE

ENSEMBLE VOYONS LOIN

www.ensemble-voyons-loin.fr

www.sniec-cftc.fr

CONTACT

contact@sniec-cftc.fr



On ne subit pas l'avenir, on le fait *

Le 21 octobre, nous avons célébré dignement les 60 ans du Snec-CFTC à Pau, « capitale humaine et culturelle ». Ce moment symbolique a réuni de nombreux participants, dont des anciens responsables, conseillers nationaux, membres des services, représentants des sections, invités et partenaires des établissements privés sous contrat. Leur présence témoigne l'attachement de chacun à notre syndicat et d'un héritage collectif qui, depuis 1964, ne cesse de défendre avec courage et détermination les valeurs de la justice sociale, de la solidarité et de la liberté d'enseignement.

Fondé au lendemain de la scission au sein de la CFTC en deux syndicats, (la CFDT et la « CFTC maintenue »), le Snec-CFTC a vu le jour grâce à la vision et à l'engagement de pionniers comme Louis Tourancheau, (Président fondateur) André Ghuysen et Anne Frappier. A leur côté, des hommes et femmes ont relevé le défi de bâtir un syndicat à partir de rien, animés par leur fidélité aux principes de la doctrine sociale de l'Eglise et leur volonté inébranlable de défendre les enseignants et personnels des établissements privés sous contrat.

Douze ans après sa création, le Snec-CFTC est devenu un acteur majeur de l'enseignement privé, reconnu pour sa capacité à pro-

poser, négocier et agir. Fort de ses victoires passées et de son ancrage profond dans les territoires, il continue d'être à l'avant-garde des actions pour la parité et la justice sociale.

Ensemble, avec la même passion que nos prédécesseurs, poursuivons cette aventure, pour que le Snec-CFTC reste, demain et pour toujours, une force au service des personnels et redevienne 1^{er} syndicat de l'enseignement privé.

" Poursuivons cette aventure, pour que le Snec-CFTC reste, demain et pour toujours, une force au service des personnels et redevienne 1^{er} syndicat de l'enseignement privé. "

Un immense remerciement au Snec académie de Bordeaux et plus particulièrement à la section des Pyrénées-Atlantiques qui ont fait de cet anniversaire un véritable succès, un moment inoubliable qui a galvanisé l'ensemble des participants.

Le 25 novembre s'ouvrira le scrutin des élections TPE, un enjeu majeur pour renforcer la représentativité de la CFTC et donner une voix aux salariés de petites structures, souvent dépourvues d'espace de dialogue. Les salariés des établissements privés comptant moins de 11 ETP sont invités à voter. **Alors, mobilisons-nous pour voter et faire voter CFTC ! Nous comptons sur vous !**

* Georges Bernanos

Ensemble voyons loin

Le Snec-CFTC auditionné à l'Assemblée nationale

Le 7 octobre dernier, Véronique Cotrelle, présidente du Snec-CFTC, et Simon Heimst, membre de notre bureau national, ont représenté le syndicat lors d'une audition à l'Assemblée nationale.

Cette rencontre, organisée dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2025, a été l'occasion de faire le point sur les enjeux qui nous tiennent à cœur.

▶ Nous avons commencé par dresser **un bilan de la rentrée scolaire 2024-2025**, mettant en lumière les difficultés rencontrées par les collègues et les défis à relever pour rendre notre métier plus attractif.

▶ **Le Snec-CFTC a réitéré ses revendications pour améliorer les conditions de travail et valoriser notre profession.**

▶ **Le pacte enseignant** a également été au cœur des discussions. Comme nous le redoutions, cette réforme a engendré de nombreuses tensions au sein des établissements, notamment en raison de la baisse des dotations.

▶ **Le Snec-CFTC a alerté sur les conséquences de cette situation pour nos collègues et nos élèves.**

▶ Nous avons également abordé **les questions de la formation initiale et continue**, soulignant les avancées du projet de réforme, répondant aux attentes du Snec-CFTC, tout en **insistant sur la nécessité de poursuivre les efforts.**



▶ Par ailleurs, **la situation des maîtres délégués, particulièrement préoccupante** depuis la mise en place du nouveau cadre de gestion, a été mise en évidence.

▶ **Le Snec-CFTC a rappelé les difficultés rencontrées par ces maîtres, notamment en termes de rémunération et de mise à disposition des documents de France Travail par l'employeur.**

▶ En adressant **un courrier aux présidents des commissions éducation de l'Assemblée et du Sénat**, le Snec-CFTC a montré sa détermination à défendre les intérêts des maîtres délégués. Cette démarche a été complétée par un

envoi de courrier aux 577 députés de l'Assemblée nationale. Démarche qui sera prolongée **vers les sénateurs** dans quelques jours.

Cette audition démontre une nouvelle fois l'engagement du Snec-CFTC à faire entendre la voix des enseignants dans les instances décisionnelles. Nos représentants Snec-CFTC œuvrent sans relâche pour améliorer vos conditions de travail et défendre l'école que nous souhaitons.

ÉLECTIONS T.P.E. 2024

Très Petites Entreprises



À quoi sert cette élection TPE ?

L'élection syndicale TPE permet à 5 millions de salariés des Très Petites Entreprises et d'employés à domicile, qui n'ont pas de représentant ni de CSE (Comité Social et Economique) au sein de leur entreprise, **d'être représentés, défendus et conseillés par les syndicats de leur choix.**

Les résultats de cette élection contribuent à mesurer l'audience des organisations syndicales et à déterminer leur représentativité au niveau national et au sein de chaque branche professionnelle.

Voter pour la CFTC, syndicat représentatif

La **CFTC** participe au **dialogue social**, négocie les conventions et accords collectifs au niveau interprofessionnel (pour tous les salariés) et au sein des branches (pour les salariés travaillant dans même secteur d'activité).

La **CFTC désigne des conseillers** dans les conseils des **Prud'hommes** : pour défendre vos intérêts en cas de conflit avec votre employeur.

La **CFTC désigne des conseillers** dans les **Commissions Paritaires Régionales (CPR) et Interprofessionnelles (CPRI)** : pour vous conseiller et participer à l'amélioration de vos conditions de travail.

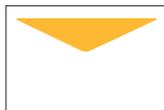


La **CFTC contribue à la gestion des organismes sociaux** (sécurité sociale, assurance chômage, etc.).

Ses actions ont des **conséquences directes, très concrètes**, sur votre vie professionnelle : salaire, primes, temps de travail, congés, droit à la formation, etc...

L'élection syndicale TPE joue un rôle majeur dans la bonne conduite du dialogue social en France, pour prendre en compte les intérêts spécifiques des nombreux salariés des TPE et du particulier employeur.

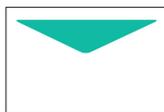
▶ Avant le vote : un courrier *jaune* et un courrier *vert*



Un courrier « *jaune* »

Si vous êtes concerné par l'élection syndicale TPE 2024, vous avez dû recevoir un **courrier « *jaune* »** au mois de **Septembre**, à votre domicile, vous invitant à vous rendre sur le site de l'élection pour **vérifier vos informations personnelles** et les mettre à jour si besoin.

Cette étape est terminée.



Un courrier « *vert* »

En **novembre**, vous recevrez un **courrier « *vert* »** à votre domicile contenant votre **matériel de vote**. Ce courrier est indispensable pour pouvoir voter.

Si vous n'avez pas reçu le courrier « *vert* »



▶ vérifiez votre adresse postale dans votre espace « **salarié/électeur** » (<https://election-tpe.travail.gouv.fr/connexion/electeur>)

▶ ou contactez **l'assistance au 09 70 82 15 70**.

▶ Entre le 25 novembre et le 9 décembre 2024



Je vote pour le Sniec-CFTC en cliquant sur le signe CFTC, la colombe bleue !

Pour chaque personne ayant voté CFTC, la CFTC propose de bénéficier des bons plans CFTC et l'accès au conseil juridique pendant une année.

**Bonus
pour les
votants**

En se présentant à ces élections, la CFTC veut agir dans l'optique d'une meilleure défense des droits des salariés des TPE, au quotidien.

Pour ce scrutin de 2024, **la CFTC propose notamment une offre de service, gratuite et en accès libre,**

à tous les électeurs afin de les faire bénéficier de bons plans et d'assistance juridique sur les questions de droit au travail.

Pour y souscrire et profiter gratuitement de ces avantages réservés d'habitude aux seuls adhérents, accéder à ce lien : <https://formulaire-tpe.cftc.fr/>

Vous avez déjà un compte électeur TPE et vous n'êtes pas adhérent ?

Connectez-vous ici :

<https://offres-tpe.cftc.fr/>

<https://hotline-juridique.cftc.fr/>

Comment voter ?

Vous pouvez voter soit en ligne soit par courrier.

Dans le cas où vous votez par internet et par courrier, seul votre vote par internet sera retenu.

Voter en ligne : en quelques clics, le tour est joué !	Voter par courrier
<p>1 Rendez-vous sur le site : election-tpe.travail.gouv.fr</p> 	<p>1 Détachez le bulletin de vote présent dans le courrier « vert »</p>
<p>2 Cliquez sur le bouton « Voter »</p>	<p>2 Noircissez à l'aide d'un stylo noir la case correspondant au syndicat CFTC</p>
<p>3 Authentifiez-vous</p> <ul style="list-style-type: none"> avec votre identifiant de vote et votre code confidentiel reçu dans le courrier vert en novembre OU avec votre identifiant FranceConnect 	<p>3 Insérez le bulletin dans l'enveloppe préaffranchie jointe au courrier</p>
<p>4 Cliquez sur le signe CFTC puis suivez les instructions en ligne pour valider votre vote</p>	<p>4 Postez-la, sans frais, dans n'importe quelle boîte aux lettres de La Poste</p> <p>Le pli doit être posté avant le 6 décembre 2024</p>

Un vote anonyme et sécurisé

♦ **Votre vote est confidentiel et sécurisé.** Dans le cadre de l'organisation de **l'élection syndicale TPE 2024**, un prestataire spécialisé dans l'organisation d'élections et le développement de solutions de vote a été sollicité.

♦ **Pour garantir le secret du vote et la fiabilité des résultats**, des dispositifs de sécurité spécifiques et performants ont été mis en place : cryptage des données, scellement de l'urne et séparation des données.

♦ **Des experts indépendants sont mandatés** pour contrôler attentivement l'ensemble du système et le respect strict des exigences de la CNIL.

12907 électeurs salariés rien que pour les établissements catholiques et 5 millions dans tous les métiers !

Vous êtes nombreux à être appelés à voter.

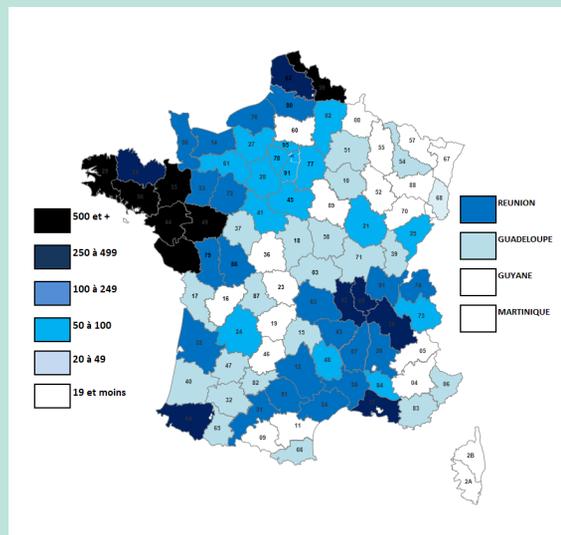
Nous comptons sur votre mobilisation.

N'oubliez pas que la vendeuse dans la boulangerie, le salarié du garagiste du village, l'assistante maternelle, le salarié du particulier employeur... sont des électeurs aussi !

N'hésitez pas à faire voter vos connaissances familiales et amicales pour la CFTC.

La voix de chacun est importante.

Plus la CFTC aura de votes, plus elle pourra peser dans les négociations salariales, de carrière, de santé, de prévoyance, de formation...



Mobilisation pour voter Sniec-CFTC aux élections TPE 2024

Asem, mobilisez-vous !

Depuis 2015 la Commission nationale Sniec-CFTC des salariés se penche particulièrement sur le métier et le statut des Asem. C'est une catégorie professionnelle particulière aux établissements catholiques à côté des Atsem en école publique qui ont un statut plus précis. Le bilan social de la Fnogec montre que la plupart travaillent à temps partiel et sont

classifiés en strate 1, avec peu de critères classant et rarement des points de formation ou d'implication. **Ce sont des personnels très motivés dans leur travail technique, éducatif et pédagogique auprès des enfants.** La collaboration avec les enseignants est différente selon les lieux. **Les fonctions sont souvent peu respectées** et régulièrement les Asem doivent prendre les classes seules sans enseignant.

Une page privée Facebook existe pour que les Asem puissent échanger sur leurs pratiques et leurs droits et pour s'encourager ou demander des conseils.

Facebook : ASEM du droit privé ou Sniec-cftc Salariés

Asem, vous êtes chez vous au Sniec-CFTC !

Davy-Emmanuel Durand
Responsable du secteur salarié au Sniec-CFTC

Quelques témoignages de salariés TPE dans de petites écoles, le Sniec-CFTC à vos côtés !



Je devais attendre tous les soirs l'arrivée de parents pendant plus de 15 minutes.

Mon employeur ne souhaitait pas me payer ce qui faisait plusieurs heures par mois ! **La responsable du Sniec-CFTC de mon département est venue rencontrer ma présidente d'Ogec. Ces heures m'ont été payées en heures supplémentaires.**

Elodie, Asem et enseignante du 59.

Très souvent ma cheffe d'établissement me demande d'accompagner des stagiaires. C'est très intéressant et important pour ces jeunes mais c'est aussi beaucoup de travail supplémentaire et de préoccupation pour moi. **Le Sniec-CFTC m'a aidé à demander une valorisation en points pendant chaque période de stage.**

Estelle, Asem du 56.



Parfois le système des classifications dans la Convention collective EPNL me semble un peu compliqué à interpréter ou à appliquer. Je souhaite que les salariés de l'école dont j'ai la direction se sentent épanouis au travail. **Merci au représentant du Sniec-CFTC de m'avoir accompagné dans la mise en place des entretiens professionnels et dans la valorisation des formations.**

Hervé, Chef d'établissement du 44.

Le Chef d'établissement dans une petite école : engagement et multi-fonction

Les Chefs d'établissement sont appelés également à voter aux élections TPE. Leur voix compte au Sniec-CFTC, seul syndicat qui se mobilise pour toutes les professions de l'Enseignement privé (à 96 % établissements catholiques). Simon Heimst, leur représentant, se tient à votre disposition pour vous accompagner.

Besoin d'être aidé pour le vote ?

Contactez-nous par mail : tpe2024@sniec-cftc.fr

Chefs des établissements de moins de 11 salariés : il nous faut nous mobiliser !

Privés de convention collective et à la merci des décisions de nos employeurs et des tutelles d'établissement, la seule voie pour nous faire entendre en tant que salarié, est de participer massivement à ces élections TPE.

Chefs d'établissement des petites écoles : votez et faites voter CFTC. Vous avez un rôle important à jouer auprès de vos salariés en relayant les publications syndicales et en les invitant à voter sur leur temps de travail.

Simon Heimst, responsable du secteur des Chefs d'établissement au Sniec-CFTC

Pour les élections TPE 2024, le Sniec-CFTC a des revendications claires et proches de vos préoccupations

▶ **La CFTC** se bat pour que **les fiches de poste et de classification** soient transmises aux salariés, fidèles aux tâches et missions exercées, et évolutives.

▶ **La CFTC** insiste pour que **les salariés soient reconnus dans leurs points d'implication**, en degrés supplémentaires en autonomie, en technicité/expertise, en responsabilité, avec une facilitation du départ en formation.

▶ **La CFTC** demande que les salariés qui accompagnent des stagiaires et des apprentis **obtiennent une reconnaissance salariale**.

▶ **La CFTC** exige que **les entretiens soient bien effectués** et permettent une évolution professionnelle et salariale : entretien d'activité, entretien d'analyse triennale des classifications, entretien triennal professionnel, et entretien sur la charge du travail.

▶ **La CFTC** souhaite que **les écoles soient des lieux d'épanouissement** où les valeurs humanistes permettent de vivre une fraternité réelle au service des enfants. Les notions de Communauté éducative et de Communauté professionnelle sont des notions importantes pour le Sniec-CFTC !

**Soutenez le Sniec-CFTC,
votez CFTC avec le sigle à la colombe bleue !**

Le Snec-CFTC fête ses 60 ans à Pau

Un anniversaire, c'est l'occasion de réunir la famille et les proches, pour partager les souvenirs et prendre soin de celui qu'on honore.

Pour le Snec-CFTC, 2024 est une étape ! 60 ans de propositions et d'actions !

60 ans de construction sociale, en faveur des personnels des établissements privés sous contrat ! Sa création, fin 1964, lui confère l'âge de la maturité et même bien plus !

La journée du 21 octobre 2024 restera dans les mémoires des participants qu'il s'agisse des anciens responsables, des conseillers nationaux, des membres des services et des sections, de même que des invités et des partenaires de l'enseignement privé sous contrat.

La journée a débuté par le traditionnel accueil de la section organisatrice, orchestré avec brio, par l'académie de Bordeaux.

Un immense merci avec une mention spéciale à Rudolf Cassaro, président du Snec-64 et à Estelle Sicard, présidente académique ainsi qu'à leur équipe. Ils ont su mobiliser toute leur énergie pour le succès de cet événement.

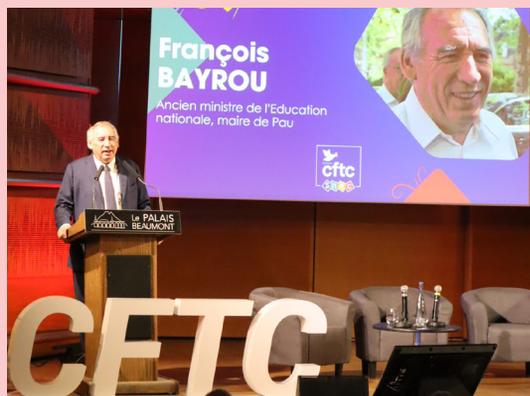
Les avis sont unanimes : "c'était parfait et même plus... !"



Véronique Cotrelle, notre Présidente nationale, a présenté les grands moments et les grands défis du Snec-CFTC depuis sa création. Elle a rendu hommage "aux pionniers" et a exprimé ses "remerciements" pour l'engagement et la fidélité des responsables, des déchargés et des militants.



François Bayrou, maire de Pau et ancien ministre de l'Éducation nationale a insisté sur la liberté de choix, l'existence et l'importance du caractère propre des établissements.





Sous la direction de Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail, le débat organisé pour la table ronde avait pour sujet : **“Les établissements privés sous contrat dans la République”**. Les échanges ont permis de montrer que l'enseignement privé sous contrat a toute sa place dans notre système éducatif. Il est une proposition de liberté au travers du caractère propre. Lequel offre la possibilité de proposer un projet éducatif spécifique aux dimensions multiples. **Joario Jorajuria**, président de la fédération Seaska a pu l'évoquer en détail pour la langue et la culture basque. **Nathalie Tretiakow**, adjointe du Secrétaire général de l'Enseignement catholique a pu rappeler que le contrôle du financement de nos établissements est souhaité par tous et que la transparence n'inquiète personne. **Max Brisson** a insisté sur la complémentarité des deux écoles et l'importance de laisser aux établissements et enseignants la possibilité de construire un projet éducatif spécifique et adapté aux élèves.

Véronique Cotrelle a débuté en rappelant que l'enseignement privé ne se limite pas aux établissements catholiques ; il regroupe le réseau confessionnel (juif, protestant, musulman) et le réseau laïc. Elle a souligné que, lorsqu'il est question des établissements privés, on parle souvent des enseignants, des élèves et des parents, mais que l'on oublie trop souvent les salariés de droit privé qui contribuent pourtant, au quotidien, à la vie de ces établissements.



Le caractère propre soulève des questions et des débats. Il paraît indispensable d'avoir une définition claire pour la compréhension de tous.

Concernant le financement, elle n'a pas manqué de réagir en précisant que dans certains établissements, la présentation des comptes est rarement faite aux élus CSE.

Enfin, elle a également mis en lumière la complexité du dialogue social, qui se décline à plusieurs échelons en fonction des statuts, qu'il s'agisse des enseignants ou des salariés. Ce dialogue social reste difficile, tant dans les échanges avec le ministère de l'Éducation nationale (MEN) que dans les petits établissements de moins de 11 salariés, où aucune instance formelle de concertation n'est prévue.

Le débat s'est terminé par un échange avec la salle. Les différentes questions et interventions du public ont montré l'importance de faire correspondre les intentions et les discours avec les actes.

Enfin, notre Président confédéral, Cyril Chabanier a rappelé que le Snec-CFTC était un des syndicats les plus importants de la CFTC.





L'après-midi a réuni les responsables qui font le Snec-CFTC au quotidien. La première partie a permis de revisiter 60 ans de notre histoire de conquête sociale et d'actions syndicales en faveur des enseignants des deux ministères de tutelle et des salariés des établissements privés sous contrat. Ce fut également l'occasion de montrer que le Snec-CFTC a été **précurseur dans le domaine de la protection sociale** et **force de proposition dans la formation**. Enfin, un aspect moins connu du Snec-CFTC **l'ouverture sur l'international**.

Nous remercions tous les intervenants qui nous ont fait partager leur expérience et leur parcours : Alain Deleu, Annie Toudic, Gérard Verrier, Gérard Huyseune, Jean Bozec Jean-Louis Deroussen et Pierre Fosse.

La 2^{de} partie avait pour objectif d'aborder la **dynamique de progression que le Snec-CFTC veut entretenir**. Jean-Marc Bottollier-Curtet a présenté nos principales revendications pour un enseignement privé sous contrat plus juste avec ses acteurs. Nos combats ont été évoqués au travers de 8 thématiques pour les conquêtes sociales d'aujourd'hui et demain : **AESH, convention collective, dialogue social, égalité et parité, prévention, temps de travail, liberté, maîtres délégués**.

Cette intervention à 6 voix : Corinne Bonaventur, Alexandre Cuvelier, Marie Ledain, François Potier, Claire Tavernier, Ludovic Valerino montre notre volonté de **ne laisser personne au bord du chemin et de poursuivre les actions qui sont l'ADN du Snec-CFTC**.

La dernière séquence présentée par Ludovic Valerino, Delphine Usannaz, Véronique Le Gall, Davy-Emmanuel Durand, a proposé aux participants **d'évoquer les défis du Snec-CFTC pour l'avenir**. 4 mots clefs ont permis d'aborder nos objectifs et nos moyens pour être le premier syndicat de l'enseignement privé en 2026 : diagnostiquer, fidéliser et organiser pour progresser.



Nos jeunes retraités Annie Toudic, Isabelle Delaporte et Francis Castelain entourés de notre présidente.

Le diagnostic a permis d'embrasser la réalité du Snec-CFTC d'aujourd'hui : un grand syndicat solidement implanté et qui a des moyens pour grandir encore. La fidélisation est essentielle pour ne pas stagner. Nos adhérents ont besoin de sentir qu'adhérer est important, voire indispensable. A nous de le montrer et de l'expliquer. L'organisation est la clef pour travailler d'abord mieux avant de travailler plus. Les outils dont nous disposons sont des leviers qu'il faut savoir utiliser. Enfin, la progression dans notre audience syndicale sera le résultat de la mise en œuvre des 3 actions précédentes. Nous pouvons gagner des voix lors des différents scrutins qui mesurent notre représentativité. Le prochain, dans quelques jours, ce sont les TPE (voir pages 5 à 9).

La journée s'est terminée par une soirée festive mémorable avec une bandas, un repas gastronomique, des remerciements pour les retraités de l'année 2024 et pour toute l'équipe qui a permis cette journée au Palais Beaumont, formidable écrin pour **un anniversaire mémorable**.

Le Snec-CFTC a saisi l'opportunité de son déplacement à Pau pour organiser son traditionnel Conseil national d'automne, se tenant cette fois dans les locaux de l'ensemble scolaire Sainte Ursule.

Une délégation Snec-CFTC en visite à Saint-Pierre et Miquelon, îles d'exception



Le conseil académique de St Pierre et Miquelon.



Véronique et Romain sur les hauteurs de Miquelon.

À 4 700 km de la métropole, la section Snec-CFTC de Saint-Pierre et Miquelon affiche un taux d'implantation enviable, dépassant les 80 %. Ce petit archipel se distingue à bien des égards. Administrativement rattaché à l'académie de Normandie et à la direction diocésaine de La Rochelle, il constitue un véritable cas d'exception dans le paysage de l'enseignement catholique. Miquelon, située à 1h30 en ferry de Saint-Pierre, renforce encore cette singularité, notamment à travers l'École Sœur Hilarion, intégrée aux côtés du public à l'école du socle, y assurant ainsi la présence de l'enseignement catholique.

Menée par Christine Cormier, la section Snec-CFTC de Saint-Pierre et Miquelon bénéficie du soutien actif du réseau Snec-CFTC en métropole, permettant de faire remonter les interrogations locales.

Véronique Cotrelle, présidente du Snec-CFTC, et Romain Martignoles, conseiller national, ont effectué un déplacement sur l'archipel pour répondre à une demande de formation syndicale. Ce déplacement a donné lieu à un programme des plus denses, mêlant formations, rencontres individuelles avec les adhérents et une réunion sur la question des retraites.

La délégation a eu l'occasion de rencontrer l'Abbé Rony, représentant de la tutelle, M. Jean-Paul Hacala, chef d'établissement du collège Saint-Christophe, ainsi que des élus locaux tels que M. Bernard Briand président du

Conseil territorial, Mme Jacqueline André, vice-présidente du Conseil territorial (et ancienne responsable CFTC) et M. Ghislain Detcheverry, chef d'établissement du collège de Miquelon, dont les locaux sont communs avec la maternelle Sœur Hilarion.

Ce déplacement a pu marquer les esprits, avec une couverture médiatique appréciable : interview radio et entretien sur le plateau du journal télévisé de 20h de la chaîne publique France O-SPM la 1^{ère}.

Merci à tous les membres de la section Snec-CFTC de l'archipel pour leur implication quotidienne au service de nos adhérents et plus large-ment de leurs collègues et chapeau bas pour l'accueil chaleureux des Saint-Pierrais et Miquelonnais.

**Véronique Cotrelle
Romain Martignoles**



Adhérents S nec-CFTC : des tarifs privilégiés sur vos contrats d'assurance

Pour toute nouvelle souscription à une assurance **auto, habitation ou santé** avant le 31/12/2024 :

10%
de réduction
+ 2 mois offerts*

Pour toute adhésion groupée à une assurance **auto + habitation** avant le 31/12/2024 :



**PROTECTION JURIDIQUE
Spéciale Enseignant**

1 an offert

OBTENEZ UN DEVIS EN 3 MINUTES AU 01 85 53 47 28

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h (jusqu'à 17h30 le vendredi)

* Offre réservée aux adhérents du S nec-CFTC et soumise à conditions.

Mutuelle Saint-Christophe assurances - 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05
Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances - N° SIREN : 775 662 497

@AdobeStock



Quelles alternatives après expiration des droits à congé maladie ?

► Agents relevant du RGSS* : maîtres délégués en CDD ou en CDI et salariés des établissements

Après un congé maladie ordinaire ou de grave maladie

- **Reprise d'activité** à temps partiel thérapeutique ou à temps plein si le maître ou salarié est reconnu apte.

- **Après les 360 jours IJ**, octroi d'une pension d'invalidité (PI) de première ou seconde catégorie.

- Si incapacité permanente : versement d'une PI de 1^{re} ou 2^{de} catégorie (salaire moyen calculé sur les dix meilleures années de

salaire), versée par la CPAM sur décision du médecin conseil de la CPAM. La personne peut continuer à travailler à temps partiel ou temps plein si elle le souhaite. Cette situation peut durer jusqu'à 62 ans (PI 2^{de} cat) ou jusqu'à la retraite (si contrat de travail et PI 1^{re} cat).

Si l'état de santé se dégrade, l'agent peut demander à passer en invalidité de 2^{de} cat.

- **Reclassement** sur un autre poste uniquement pour les salariés.

- **Licenciement pour inaptitude** uniquement pour les CDI et salariés : règles similaires aux salariés, prime de licenciement en fonction de l'ancienneté.

Après un accident du travail et/ou une maladie professionnelle

Après un accident du travail, si les séquelles le justifient, un taux d'incapacité permanente peut être attribué. Il ouvre droit en supplément à une rente sur décision du médecin conseil de la CPAM.

► Enseignants relevant du RSF**

Après un Congé maladie (CMO, CLM, CLD)

- **Reprise d'activité** si le maître est reconnu apte par un médecin agréé.

Reprise possible à temps partiel thérapeutique ou à temps plein ou à temps partiel pour raison de santé (avec complément de la prévoyance).

- **Reprise d'activité impossible** à l'expiration des droits à congés maladie : en cas d'invalidité suite à avis du **conseil médical en formation plénière** :

- disponibilité d'office pour raison de santé : demi-traitement complété par la prévoyance. Demande à adresser au rectorat et traitée en conseil médical en formation plénière. Durée 1 à 4 ans ;

- retraite pour inaptitude : départ au RETREP (Éducation Nationale) ou ATCA (agricole) jusqu'à 62 ans avec complément de la Prévoyance et perception du RAEP (retraite additionnelle des enseignants du privé). Puis retraite RGSS ou MSA.

Après un accident de service

- **CITIS jusqu'à la consolidation** puis reprise d'activité ou congé maladie ou disponibilité d'office pour raison de santé.

- **En cas d'invalidité**

- si le taux est < 10 % un capital est versé ;

- si incapacité > 10 % : Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI). Au moment du départ à la retraite, l'ATI est transformée en Rente Viagère d'Invalidité (RVI). L'enseignant doit en faire la demande au rectorat.

Agents relevant du RGSS* : maîtres délégués en CDD ou en CDI, salariés des établissements et enseignants relevant du RSF**

Prévoyance

Dans tous les cas, la prévoyance verse un complément de salaire jusqu'à 62 ans tant qu'il y a des IJSS ou une pension d'invalidité (salariés et MD en CDD ou CDI) ou une allocation d'invalidité (enseignants) ou le maintien d'un demi-traitement (enseignants), à hauteur minimum de 95 % du salaire net de référence.

Conséquences sur la retraite

- Pas de cotisations retraite sur les IJSS ou pension d'invalidité (salariés et MD en CDD ou CDI) ou allocations (enseignants) d'invalidité et le complément de la prévoyance.
- Trimestres validés gratuitement, mais le montant de la retraite sera réduit au moment du départ, il convient de l'anticiper dans la mesure du possible.
- Pas de décote pour un départ suite à invalidité.

* RGSS : régime général de la Sécurité sociale

** RSF : régime spécial des fonctionnaires

MD : maître délégué

CDI : maître délégué en contrat à durée indéterminée

IJSS ou MSA : indemnités journalières sécurité sociale ou mutualité sociale agricole

CITIS : Congé pour invalidité temporaire imputable au service

CMO : congé maladie ordinaire

CLM : congé longue maladie

CLD : congé longue durée

Snec-CFTC Bulletin d'adhésion 2025



À retourner complété à **votre section départementale**

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° appartement ou étage - tour - résidence - etc :

Numéro type et voie (ex : 14 avenue des fleurs) :

Code postal : Localité :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Email :@.....

Je souhaite recevoir : Les Lettres numériques : Actu@semaine Premier degré Second degré Salariés Agricole

Etablissement : Nom :

Code postal : Ville :

Ecole Précisez : contrat d'association Contrat simple

Collège LEG LT LP OAA Enseignement Agricole Stagiaire

Enseignement Supérieur (classe à préciser STS, CPGE, etc.) : Autres :

Fonction syndicale : Elu CSE Délégué syndical Correspondant RSS

Je déclare adhérer au **Syndicat National de l'Enseignement Chrétien**, avoir pris connaissance des règles de sécurité des données personnelles (RGPD) et règle ma cotisation de€ calculée en fonction de mes ressources.

Mode de règlement : Par chèque à l'ordre de Snec- CFTC

En ligne (lien sur le site Snec-CFTC)

À le..... Signature

Chaque adhérent bénéficie d'un crédit d'impôt égal à 66 % de sa cotisation syndicale.

Calcul de la cotisation 2025 : Pour calculer le montant de votre cotisation 2024, vous prenez :

Votre Salaire Mensuel Net* avant impôt X 0,08 (Merci d'arrondir sans les centimes) *voir ligne 011100 sur le bulletin de salaire

Exemple : si votre salaire net avant impôt est de 2 100 €, votre cotisation sera de 168 €.

(Pour une cotisation de 168 €, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 66% = 110.88 €, la cotisation après déduction fiscale sera de 57.12 € à l'année, soit 4.76 € / mois pour bénéficier de nos services.)

Mise en place de la complémentaire santé pour les enseignants de droit public de l'agricole

À partir du 1^{er} janvier 2025, tous les agents du MASAF devront adhérer au régime collectif de protection sociale complémentaire santé (PSC) proposé par le ministère (couverture des frais médicaux : maladie, maternité, accident).

Le Sniec-CFTC était présent à chaque étape de la négociation. Il accompagne les enseignants pour sa mise en place.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité

Les bénéficiaires et ayants droit du régime de complémentaire santé

- Les agents des établissements d'enseignement technique agricole privé sous contrat avec le MASAF sont **des bénéficiaires actifs du contrat collectif de complémentaire santé**.

L'adhésion à ces contrats collectifs est « *obligatoire* ».

Des dispenses d'adhésion sont possibles pour des situations particulières (ex. agents couverts par le contrat obligatoire du conjoint).

- Les **ayants droit d'un bénéficiaire actif** peuvent adhérer au contrat collectif de complémentaire santé : **les conjoints** (mariage, PACS, concubins) ; les enfants (jusqu'à 25 ans pour les étudiants). La cotisation des ayants droit est à la charge exclusive des agents.

- **Les contractuels de l'enseignement agricole retraités.**

Les garanties du régime de complémentaire santé

- Le « **panier de soins minimum interministériel** » propose des garanties supérieures aux minima de la sécurité sociale moyennant une cotisation d'équilibre.

- **Trois niveaux de « garanties optionnelles »** permettront d'obtenir de meilleurs remboursements, moyennant des **cotisations supplémentaires forfaitaires**.

Le montant des cotisations enseignants et de la prise en charge ministère

La cotisation d'équilibre mensuelle se monte à 74,32 € dont 50 % pris en charge par le MASAF (37,16 €) et une part variable des enseignants (de 29 € à 47 €).

La part variable dépend de la rémunération brute et permet de financer un système de « *solidarité* » (fond d'aide aux retraités, fond d'aide sociale et maintien des garanties en cas de cessation de contrat).

- Le MASAF prend en charge 5 € supplémentaires sur les garanties optionnelles. Le reste à charge supplémentaire pour l'enseignant

est de 6,70 € à 32,13 € selon les options.

Retrouver toutes les informations sur la complémentaire santé sur le site du Sniec-CFTC.



Les cotisations des « ayants droit »

Les cotisations des ayants droit restent exclusivement à leur charge :

* 110 % de la cotisation d'équilibre pour les conjoints. (soit 81,75 € hors option) ;

* 50 % de la cotisation d'équilibre pour les enfants de moins de 21 ans. (soit 37,16 €) ;

* gratuité à partir du 3^{ème} enfant de moins de 21 ans.

La prise en charge des retraités

Les enseignants retraités du MASAF peuvent adhérer à cette complémentaire santé.

Les tarifs varient de 75 € /mois (la première année de la retraite) à 132 €/mois (plafonnés à partir de la 6^e année de retraite) pour le panier de soins de base.

Résultats des élections CSE

Date	Établissement	Nombre de sièges	Représentants au CSE
10/01/2024	OGEC Fénelon (École-Collège-LEGT) Clermont-Ferrand (63)	1 ^{er} Collège titulaires 2 sièges sur 2	Geneviève M ; Melissa R.
10/01/2024	OGEC Fénelon (École-Collège-LEGT) Clermont-Ferrand (63)	1 ^{er} Collège suppléants 2 sièges sur 2	Madia K ; Audrey C.
10/01/2024	OGEC Fénelon (Ecole-Collège-LEGT) Clermont-Ferrand (63)	2 ^e Collège titulaires 4 sièges sur 4	Katia L ; Florian B ; Sarah C ; Véronique L.
10/01/2024	OGEC Fénelon (Ecole-Collège-LEGT) Clermont-Ferrand (63)	2 ^e Collège suppléants 2 sièges sur 4	Bénédictte H ; Baptiste R.
12/01/2024	Association URBET Sainte-Ursule Louise de Bettignies, Paris (75017)	3 ^e Collège titulaires 3 sièges sur 5	Aurélien R ; Jean-Marie R ; Marie-Axelle A.
12/01/2024	Association URBET Sainte-Ursule Louise de Bettignies, Paris (75017)	3 ^e Collège suppléants 3 sièges sur 5	Sylvie R ; Laurent B ; Stéphanie R.
12/01/2024	Association URBET Sainte-Ursule Louise de Bettignies, Paris (75017)	Autre Collège titulaires 1 siège sur 2	Isabelle D.
12/01/2024	Association URBET Sainte-Ursule Louise de Bettignies, Paris (75017)	Autre Collège suppléants 1 sièges sur 2	Virginie V.
18/01/2024	École Primaire de doctrine chrétienne, Strasbourg (67)	1 ^{er} Collège titulaires 1 siège sur 1	Adeline S.
18/01/2024	École Primaire de doctrine chrétienne, Strasbourg (67)	1 ^{er} Collège suppléants 1 siège sur 1	Jérôme O.
18/01/2024	École Primaire de doctrine chrétienne, Strasbourg (67)	2 ^e Collège titulaires 4 sièges sur 4	Anna-Gaëlle S ; Stéphane L ; Juliette A ; Stéphanie C.
18/01/2024	École Primaire de doctrine chrétienne, Strasbourg (67)	2 ^e Collège suppléants 4 sièges sur 4	Shirley H ; Neider R ; Loren N ; Emilie P.
30/01/2024	LEPAFP, Pezens (11)	1 ^{er} Collège titulaires 1 siège sur 1	Nicole C.
30/01/2024	LEPAFP, Pezens (11)	1 ^{er} Collège titulaires 1 siège sur 1	Emelie D.
30/01/2024	OGEC Jeanne d'Arc, Avallon (89)	2 ^e Collège (titulaires) 1 siège sur 1	Eric C.
30/01/2024	OGEC Institut THEAS, Montauban (82)	1 ^{er} Collège titulaires 1 siège sur 2	Delphine V.
30/01/2024	OGEC Institut THEAS, Montauban (82)	2 ^e Collège titulaires 1 siège sur 1	Mélanie A.

Déecté tât, un cancer du sein se guérit dans + de 90% des cas !*

Avoir de beaux seins, c'est bien...

Garder ses seins, c'est mieux !



Pour en savoir plus sur la prévention du cancer du sein, flashez ce QR Code





La Macif de nouveau élue Marque Préférée des Français.

Merci à :
Iona, Félix, Sandra, Kourréa,
Jacques, Mehdi, Tristan,
Thibault, Valérie, Clara,
Guillaume... et vous!



La Macif,
c'est vous.

*Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.